

Politique d'utilisation de l'intelligence artificielle

Introduction

Le Journal Métro s'engage à offrir une information de qualité, rigoureuse et transparente à ses lecteurs. L'intelligence artificielle (IA) constitue un outil technologique que nous utilisons pour améliorer nos processus de création de contenu et d'analyse de données. La Politique d'utilisation de l'intelligence artificielle (ci-après, « la Politique ») a pour objectif d'expliquer comment l'IA est utilisée dans nos activités éditoriales et publicitaires.

Cette Politique s'inspire des 10 principes décrits dans la [Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'intelligence artificielle](#).

1. Utilisation de l'IA dans la création de contenu

- Une partie du contenu publié par le Journal Métro (textes, images, vidéos, publicités) peut être généré, en tout ou en partie, par des outils d'intelligence artificielle.
- Ce contenu n'est **jamais publié sans vérification préalable par un être humain** : il est systématiquement **relu, vérifié et approuvé par un membre de la rédaction ou de l'équipe concernée** avant diffusion.
- Chaque article, image ou autre élément de contenu ayant recours à l'IA est clairement identifié comme tel, afin d'assurer une transparence complète envers nos lecteurs et auditeurs.
- L'IA peut également être utilisée comme **outil d'assistance** pour les contenus produits par nos journalistes et nos équipes de vente, notamment pour l'aide à la rédaction, la traduction, la correction linguistique, l'édition de photos ou de vidéos, ou encore pour générer des éléments visuels ou statistiques qui sont ensuite intégrés dans un contenu produit par un humain.
- La **supervision humaine** de l'utilisation des outils d'IA se fera **avant, pendant et après** l'utilisation de ces outils afin de garantir que le contenu respecte nos normes de qualité et d'éthique journalistique.

2. Principes éthiques

- Le Journal Métro maintient la responsabilité éditoriale complète de l'ensemble du contenu publié.
- L'IA n'est pas utilisée pour remplacer le jugement journalistique, mais pour **appuyer et accélérer le travail des professionnels de l'information**.
- Les contenus générés par l'IA doivent respecter les mêmes standards d'exactitude et de véracité que le contenu produit par nos journalistes et collaborateurs.
- Le Journal Métro reconnaît que l'IA ne peut offrir la même capacité de rigueur, d'équilibre et de traitement humain de sujets sensibles qu'un journaliste en chair et en os. Le Journal Métro s'engage à confier à un journaliste la production de tout contenu nécessitant un degré d'attention plus élevé. Ces contenus comprennent, sans s'y limiter :
 - Les enquêtes;
 - Les analyses de sujets complexes;
 - Les contenus portant sur des drames humains (meurtre, accident mortel, etc.);
 - Les procès civils et criminels, excluant un jugement diffusé en ligne par une cour de justice (CANLII, SOQUIJ, etc.);
 - Les événements nécessitant une couverture sur place ou en direct;
 - Les entrevues.

3. Transparence auprès des lecteurs

- Tout contenu généré (ou co-généré) par l'IA est clairement identifié comme tel.
- Les reportages principalement générés par l'IA (textes, vidéos, etc.) sont identifiés comme étant produits par l'IA. Ils ne portent pas de nom d'auteur ou d'autre identifiant laissant croire qu'un humain les a produits.

- Les reportages produits par un journaliste et utilisant l'IA comme outil d'assistance portent les identifiants du journaliste. L'utilisation de l'IA comme outil d'assistance doit toutefois être clairement affichée.
 - Les images générées par l'IA sont clairement identifiées comme telles dans tout contexte, qu'elles soient intégrées dans un reportage produit par un journaliste ou dans un contenu généré par l'IA.
 - Cette transparence vise à préserver la confiance du public et à garantir que chacun puisse distinguer entre production humaine et assistance technologique.
-

4. Utilisation de l'IA pour la publicité

- Dans le cadre de nos activités publicitaires, l'IA peut être utilisée pour créer ou adapter des textes et du matériel visuel, analyser les performances de campagnes et recommander des formats optimisés.
 - Les contenus publicitaires restent soumis à une validation humaine avant diffusion.
 - L'IA est également utilisée pour assurer une meilleure adéquation entre les messages publicitaires et les intérêts des lecteurs, toujours dans le respect des règles de confidentialité et de protection des données.
-

5. Protection des données personnelles

- Le Journal Métro respecte la législation en vigueur concernant la protection des renseignements personnels, notamment la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé au Québec (LPRPDE) et la Loi 25.
- Les données personnelles collectées (par exemple lors de l'abonnement, de l'inscription à une infolettre ou de l'utilisation de nos plateformes) ne sont **jamais partagées directement avec un outil d'IA externe sans consentement explicite**.
- Lorsque l'IA est utilisée pour analyser des données, celles-ci sont traitées de manière agrégée et anonymisée afin de protéger l'identité des utilisateurs.
- Le Journal Métro applique des mesures de sécurité strictes pour limiter tout risque d'accès non autorisé aux données.
- Pour plus d'informations, consultez la [Politique de confidentialité du Journal Métro](#).

6. Limites d'utilisation de l'IA

- L'IA ne doit pas être utilisée pour produire du contenu qui induit volontairement en erreur, déforme les faits ou menace l'intégrité journalistique.
 - Elle ne doit pas servir à profiler individuellement les lecteurs de manière intrusive.
 - Toute utilisation de l'IA doit être encadrée par des règles internes claires et validée par les responsables éditoriaux et techniques.
-

7. Révision et mise à jour de la politique

- Cette politique sera révisée régulièrement afin de tenir compte de l'évolution des technologies, des standards journalistiques et des obligations légales. Les mises à jour seront communiquées publiquement sur nos plateformes.
 - Notre équipe recevra une formation continue sur l'utilisation des outils d'IA et sur les meilleures pratiques pour intégrer ces technologies dans le flux de travail éditorial. Nous encourageons un environnement de travail où la technologie et l'expertise humaine se complètent harmonieusement.
-

Conclusion

L'IA est pour nous un **outil d'innovation** qui offre des opportunités sans précédent pour transformer le journalisme. Au Journal Métro, nous embrassons cette innovation tout en mettant en place des garde-fous solides pour préserver la qualité et la fiabilité de notre contenu. La **responsabilité finale** de l'information, de son exactitude et de sa pertinence demeure entre les mains de notre équipe éditoriale. Nous nous engageons à continuer d'informer notre communauté et la servir avec intégrité et transparence, en utilisant des outils comme l'IA au service de notre mission journalistique.

Pour toute question ou suggestion concernant notre politique d'utilisation de l'intelligence artificielle, veuillez contacter Olivier Robichaud, rédacteur en chef du Journal Métro, à l'adresse orobichaud@journalmetro.com.